



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 12 juillet 2016

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2016, à 17h00, dûment convoquée par la Secrétaire-trésorière par intérim, Madame Laurie Laframboise, le 6 juillet 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Marie-Agnès Lacoste, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Entente dans le dossier de la Directrice générale
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1607-313EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1607-314EX**

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____
Maire
_____
Sec. Très.

3. **ENTENTE DANS LE DOSSIER DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**1607-315EX**

- ATTENDU *l'absence de la Directrice générale en poste, depuis le 3 septembre 2015;*
- ATTENDU *la plainte de harcèlement psychologique déposée par la Directrice générale à la Commission des normes du travail;*
- ATTENDU *la résolution 1511-457EX adoptée par le Conseil aux fins d'autoriser le procureur de la Municipalité de négocier les conditions de départ définitif de la Directrice générale;*
- ATTENDU *la résolution 1602-38 adoptée par le Conseil, mandatant un comité de négociations aux fins de négocier une entente de règlement hors cour avec la Directrice générale en poste, pour fins de recommandation au Conseil;*
- ATTENDU QU' *il y a lieu de convenir d'une entente de règlement hors cour et de modalités de départ définitif de la Directrice générale en poste;*
- ATTENDU *les recommandations du comité de négociations;*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*ET le Conseil autorise la Directrice générale par intérim, madame Marie-Agnès Lacoste, et madame la Maire, Thérèse Whissell, à signer le projet de transaction-quittance contenant les termes et modalités visant à mettre fin au lien d'emploi avec la Directrice-générale en poste.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Il n'y a eu aucune question à cet item.*

5. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1607-316EX**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*QU' à 17h30, la présente assemblée est levée.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*Thérèse Whissell*

\_\_\_\_\_  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

*Marie-Agnès Lacoste*

\_\_\_\_\_  
MARIE-AGNÈS LACOSTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.